



Le règlement de la course est consultable et téléchargeable sur le site www.transvanoise.fr. Il est conforme au règlement fédéral 2018/2019 de la FFME (organisation et règles du jeu des compétitions de ski-alpinisme).

La TransVanoise est inscrite aux calendriers de l'Alpi Ski Tour FFCAM et de la Coupe de France FFME.

La Vertical TransVanoise regroupe 2 courses distinctes :

- La TransVanoise (grand parcours) : 3 820 m D+/D- pour 38 km ;
- Le Trophée des Dômes : 2 390 m D+/D- pour 24 km.

Ces courses se font par **équipes de 3 coureurs**. Elles requièrent une bonne connaissance de la haute montagne et une bonne condition physique compte tenu des dénivelés et de l'altitude moyenne des parcours.

La TransVanoise est labellisée Manifestation Sportive de Nature et Développement Durable. L'acceptation du présent règlement vaut acceptation de la charte de l'éco-participant jointe au présent règlement.

Participation à la TransVanoise

La course est ouverte selon les catégories du bulletin d'inscription, avec les règles suivantes :

- Une équipe constituée de coureurs de sexe différent sera classée en catégorie Mixtes ;
- Une équipe constituée de coureurs de catégories différentes sera classée en catégorie Seniors.

Compte tenu de la dénivelée positive des parcours, la TransVanoise (grand parcours) et le Trophée des Dômes ne sont ouvertes qu'aux catégories Espoirs, Seniors et Vétérans.

Les concurrents devront être titulaires d'une licence sportive individuelle couvrant la pratique du ski-alpinisme en compétition (FFCAM, FFME, CAS, FISU ...) et d'un certificat médical d'aptitude à la pratique du ski-alpinisme datant de moins de 1 an.

La possession d'une simple carte Découverte FFCAM ou FFME n'est pas suffisante pour participer à la TransVanoise (grand parcours). La carte Découverte est acceptée pour le Trophée des Dômes.

Le nombre d'équipes est limité à 90 (+ 10 places hors quota attribuées par le Comité d'Organisation). La sélection se fera par ordre chronologique d'arrivée des dossiers d'inscription complets. Pour des raisons de sécurité, le Comité d'Organisation se réserve cependant le droit d'exclure les équipes n'ayant pas suffisamment d'expérience du ski-alpinisme.

Inscriptions

Les frais d'inscription aux différentes courses sont fixés à :

- La TransVanoise : 120 € par équipe ;
- Le Trophée des Dômes : 90 € par équipe.

Les inscriptions se font uniquement sur internet, à l'adresse suivante : www.transvanoise.fr/inscription/

Matériel individuel obligatoire de chaque coureur

La liste du matériel individuel obligatoire est définie dans le règlement fédéral 2018/2019 consultable sur le site internet de la [FFME](http://www.ffme.fr). Elle comprend notamment le matériel de sécurité suivant :

- Un baudrier conforme à la norme UIAA 105, sans modification après sortie d'usine ;
- Une double longe type via ferrata avec système d'absorption d'énergie conforme à la norme UIAA 128, équipée de 2 mousquetons type K conformes à la norme UIAA 121 ;
- Un casque conforme aux exigences de la norme CE EN 12492 ou UIAA 106 ;
- Une paire de crampons métalliques 10 pointes, dont deux frontales, équipés de lanières de sécurité, conforme à la norme UIAA 153 ;
- Un mousqueton de sécurité conforme aux normes EN 12275 et EN 362, attaché au baudrier pendant le parcours encordé ;
- Une broche à glace de 15 cm conforme à la norme UIAA 151, avec une protection sur l'embout de la broche, et portée au baudrier grâce au mousqueton de sécurité ;
- Un anneau de sangle de 120 cm conforme à la norme EN 566, porté au baudrier grâce au mousqueton de sécurité ;
- Une lampe frontale.

Nous vous rappelons que cette course se déroule en haute montagne et sur glacier et qu'à ce titre, les températures peuvent descendre nettement en dessous de - 10°C. Prévoyez des vêtements chauds en conséquence.

Matériel obligatoire par équipe

La liste du matériel collectif obligatoire est définie dans le règlement fédéral 2016/2017 consultable sur le site internet de la FFME. Elle comprend notamment le matériel de sécurité suivant :

- Une corde dynamique conforme à la norme UIAA 101 de 8 mm de diamètre et 30 m de longueur minimale ;
- Des mousquetons à fermeture automatique conformes aux normes EN 12275 et EN 362 classe B ou T pour connecter le baudrier et la corde.

L'encordement se fera à l'aide de nœuds en 8 espacés de 14 m au minimum. Les 2 nœuds d'extrémité seront fermés par un nœud d'arrêt. L'utilisation d'un élastique attaché à la corde entre les skieurs est autorisée, sous réserve de respecter une distance minimale de 12 m, élastique détendu.

Matériel fourni par le Comité d'Organisation

Pour chaque coureur :

- Un dossard à porter sur la partie supérieure de la cuisse droite pendant toute la durée de l'épreuve ;
- Un dossard à fixer sur le sac à dos du coureur pendant toute la durée de l'épreuve.

Pour chaque équipe : une carte IGN avec le tracé de la course.

Programme de la course

- Samedi 6 avril 2019 : De 14h à **17h30** : accueil et enregistrement des coureurs et contrôle du matériel à la salle polyvalente ;
A 18h : briefing des coureurs à la salle polyvalente.
- Dimanche 7 avril 2019 : A 5h15 : briefing des coureurs de la TransVanoise dans l'aire de départ, place de la Mairie ;
A 5h30 : départ de la TransVanoise ;
A 6h15 : briefing des coureurs du Trophée des Dômes dans l'aire de départ, place de la Mairie ;
A 6h30 : départ du Trophée des Dômes ;
De 12h à 16h : repas des coureurs sur la place de la mairie ou à la salle polyvalente (selon météo) ;
A 16h : remise des prix dans l'aire d'arrivée, place de la Mairie.

Déroulement de la course

En fonction des conditions nivologiques et météorologiques, le parcours des 2 courses pourra être modifié, même pendant le déroulement de l'épreuve. Les 2 courses pourront être regroupées en une seule si les conditions sont vraiment trop mauvaises (parcours de repli).

Les dernières consignes de sécurité seront données lors du briefing précédent le départ de la course. Les dernières informations seront données sur le site internet de la course www.transvanoise.fr.

La technique de progression sera imposée sur certaines parties de l'itinéraire (passage encordé sur glacier, passages à pied avec ou sans crampons, utilisation de cordes fixes ...).

Barrages horaires : pour les coureurs de la TransVanoise, le temps maximal pour atteindre l'Arcelin est fixé à 4h00. Un deuxième barrage, fixé à 6h30, sera établi à la Pointe du Dard. Ces temps pourront être réduits en fonction des conditions de course. Les équipes hors-temps ne pourront pas continuer et devront impérativement suivre les directives des contrôleurs placés le long du parcours. Les coureurs du Trophée des Dômes seront également soumis au dernier barrage horaire (cf. tableau des temps de passage pour plus d'information).

La progression sur glacier se fera impérativement encordée. A la montée comme à la descente, l'écart entre 2 skieurs ne devra pas être inférieur à 10 mètres. Les anneaux de corde tenus à la main sont interdits.

Contrôles : de nombreux points de contrôle sont installés le long du parcours. Une équipe ne pourra quitter un point de contrôle que lorsque les 3 équipiers auront été contrôlés. Des contrôles complémentaires du matériel individuel et collectif pourront être réalisés à l'arrivée de la course.

Pénalités et disqualification : en cas de non-respect des consignes définies dans le présent règlement, des pénalités de temps pourront être appliquées à l'équipe fautive, suivant le barème défini dans le règlement 2015/2016 de la FFME. Le non-respect des consignes données par les contrôleurs placés le long du parcours pourra entraîner la disqualification de l'équipe.

Abandons : en cas d'abandon, les équipes devront impérativement se rendre au poste de contrôle le plus proche pour en informer les contrôleurs. En cas de nécessité, elles seront ensuite prises en charge par les équipes de secours.

Réclamations : les réclamations devront être déposées par écrit auprès du jury de course dans l'heure qui suit l'arrivée de l'équipe. Les décisions du jury de course seront sans appel.

Droits d'image : les coureurs autorisent le Comité d'Organisation et ses partenaires à utiliser gratuitement les images faites pendant la course à des fins promotionnelles ou publicitaires.

Comportement des coureurs

Les coureurs devront respecter les consignes données par le Comité d'Organisation lors des briefings et par les contrôleurs placés le long du parcours, tant en ce qui concerne la régularité de la compétition, leur propre sécurité et celle des personnes les entourant, qu'en ce qui concerne le respect de l'environnement.

Le non-respect des consignes données, notamment celles relatives à la sécurité, pourra entraîner la disqualification de l'équipe fautive, **en particulier dans les zones glaciaires et dans les passages équipés de cordes fixes.**

Aucune assistance extérieure ne sera autorisée, sauf pour le changement d'un bâton cassé. Ce bâton devra être déposé à un point de contrôle sous peine de pénalité.

Pour des raisons de sécurité, chaque coureur devra porter son matériel individuel obligatoire pendant toute la durée de la course. Le port des skis entre coéquipiers est autorisé à condition que ceux-ci soient fixés sur un sac à dos.

Tout concurrent sera tenu de venir au secours d'un autre concurrent en danger. Le jury de course appréciera le temps à décompter pour tenir compte de cette intervention.

Respect de l'environnement : le Comité d'Organisation de la TransVanoise adhère à la charte Montagne de la FFCAM pour un développement respectueux de l'environnement. Cette course se déroulant en partie dans le cœur du Parc National de la Vanoise, une attention particulière devra être portée au respect de l'environnement. En particulier, tout abandon de matériel ou de débris est strictement interdit et entraînera la disqualification immédiate de l'équipe fautive.

Classement et récompenses

Le classement des 2 courses sera établi suivant les catégories suivantes :

- Catégorie Hommes : Scratch / Espoirs et Seniors / Vétérans ;
- Catégorie Femmes : Scratch ;
- Catégorie Mixtes : Scratch.

Récompenses : **Scratch Hommes TransVanoise** **Scratch Femmes TransVanoise**

1^{ère} équipe : 750 euros

2^{ème} équipe : 450 euros

3^{ème} équipe : 300 euros

4^{ème} équipe : 150 euros

A définir en fonction du nombre d'équipes féminines participant à la course, sous réserve d'avoir au-moins 10 équipes classées.

Ainsi que de nombreux lots fournis par nos partenaires.

Spectateurs

Certaines remontées mécaniques seront ouvertes aux spectateurs tôt le matin pour leur permettre d'encourager les coureurs au passage du refuge du Col de la Vanoise. Les informations concernant les horaires et les remontées concernées seront disponibles sur le site www.transvanoise.fr. Elles seront mises à jour la veille de la course.

Nous rappelons aux spectateurs qu'ils sont entièrement responsables de leur propre sécurité et de celle des personnes qui les accompagnent. Le Comité d'Organisation de la TransVanoise décline toute responsabilité en cas d'accident.

Nous rappelons également aux spectateurs qu'ils évoluent dans le cœur du Parc National de la Vanoise et qu'à ce titre, ils doivent se montrer particulièrement respectueux de l'environnement. En particulier, les avertisseurs sonores, trompettes ou clarines sont strictement interdits, les déchets doivent être redescendus dans la vallée et les zones de repli hivernal de la faune doivent être respectées.

Hébergement à Pralognan-la-Vanoise

Renseignements sur <http://www.pralognan.com/organisez-votre-sejour/> ou à l'Office du Tourisme de Pralognan - 04 79 08 93 60.



La TransVanoise est labellisée Manifestation Sportive de Nature et Développement Durable et adhère à la charte Montagne de la FFCAM pour un développement respectueux de l'environnement.

La course se déroulant en partie dans le cœur du Parc National de la Vanoise, une attention particulière devra être portée au respect de l'environnement par tous les participants, coureurs, bénévoles ou simples spectateurs.

CHARTRE DE L'ECO-PARTICIPANT A L'ATTENTION DES COUREURS, BENEVOLES ET SPECTATEURS

Article 1 : Lutte contre les changements climatiques

Je privilégie les transports responsables pour me rendre sur l'événement (covoiturage, transports en commun, vélo ...) et pour circuler sur le site de l'épreuve.

Covoiturage : inscriptions sur le site www.cariocar.fr.

Transports en commun : accès en train à la gare de Moutiers (www.sncf.com) et transport par car jusqu'à Pralognan (durée 1h20 - www.mobisavoie.fr).

Article 2 : Respect du site de l'évènement

Je respecte l'environnement et les installations du site en prenant conscience que ce sont des espaces partagés et protégés.

Je respecte la faune et la flore et je n'utilise pas d'avertisseurs sonores (trompettes, clarines ...) au passage des coureurs.

Je respecte les zones de repli hivernal de la faune en suivant le parcours tracé par les organisateurs.

Je ne jette aucun déchet sur le site, sous peine de disqualification immédiate et de sanctions.

Article 3 : Gestion des déchets

J'évite la production de déchets en estimant mes besoins pour la compétition.

Je réduis mes déchets en privilégiant les produits les moins emballés pour mes repas et autres nutriments de compétition.

Je redescends mes déchets dans la vallée et je les trie en utilisant les dispositifs mis en place par l'organisation. Je facilite ainsi le travail des bénévoles et me réfère à eux en cas de questionnements sur le tri. Selon le cas, je remporte certains de mes déchets afin de leur réserver un tri adéquat dans un autre lieu.

J'évite le jetable au profit du réutilisable (je viens avec mon gobelet réutilisable, ma gourde ...).

Article 4 : Cohésion sociale et solidarité

Je respecte les autres concurrents, les bénévoles de l'organisation et toutes personnes que je fréquente durant l'épreuve.

Je participe aux efforts effectués par l'organisation pour intégrer l'événement dans une démarche de développement durable.

Je viens en aide à toute personne en situation dangereuse ou en difficulté.

Article 5 : Comportement sportif

J'adopte un comportement fair-play, responsable et durable.

Je ne triche pas pour quelque raison que ce soit.

Je n'absorbe aucune substance interdite susceptible de modifier mes capacités durant l'épreuve.

Article 6 : Responsabilité

Je m'engage à être responsable de mes faits et gestes tout au long de ma participation à l'évènement.

Par cette charte, je m'engage, en tant que participant écoresponsable à l'évènement, à respecter l'ensemble des articles précités.

Renseignements sur www.ecomanif-sport-ra.fr